

ÉDITION SPÉCIALE, AUTOMNE 2006

TRANSPORT EN COMMUN:

Campagne pour un tarif réduit pour les personnes à faible revenu

Dans les prochaines semaines, la TROVEP de Montréal amorcera une campagne revendiquant l'adoption d'une tarification sociale (un tarif réduit) en transport en commun pour les personnes économiquement défavorisées. Cette campagne sera lancée le 4 octobre prochain lors d'un événement public devant l'Hôtel-de-ville de Montréal. L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués un peu plus tard. La population est invitée à participer à cette manifestation festive qui sera le point de départ de cette campagne. D'ici là, la TROVEP travaille à la recherche d'appuis à sa revendication de la part d'organisations communautaires montréalaises.

Pourquoi une telle campagne?

Pendant que le budget familial est de plus en plus pressurisé (hausse des loyers, de l'électricité, des frais scolaires, des frais de santé, etc.), les tarifs de transport en commun ont connu une hausse fulgurante depuis janvier 2001 : 29,9% pour la CAM, 48,9% pour le tarif réduit (personnes âgées et étudiantes jusqu'à 25 ans) et 32,4% pour le carnet de 6 billets. Les impacts sont énormes : en 1980, le coût de la CAM s'établit à 12,5% du revenu d'une semaine de travail (35 heures) au salaire minimum alors qu'en janvier 2006, elle en représente 24%.

La TROVEP de Montréal considère que l'accès au transport en commun ne doit pas être limité. Bien évidemment, tout doit être fait pour favoriser l'accès aux personnes ayant des limitations physiques mais nous croyons aussi que l'accès ne doit pas être limité pour des raisons financières.

Les personnes économiquement moins nanties ont elles aussi le droit de se déplacer. Elles ont le droit à la mobilité (au même titre que le droit au logement, à se nourrir, à l'é-

ducation, à la santé), un droit de plus en plus évoqué dans diverses villes de la planète.

Or, la pauvreté est un frein majeur à l'accès au transport en commun. Et la pauvreté est très présente à Montréal. 29% de la population montréalaise vit sous le seuil de faible revenu défini par Statistiques Canada. Même le travail n'empêche pas d'être pauvre: 40% des travailleurs et travailleuses montréalaises gagnent moins de 20 000\$ par année ce qui est considéré insuffisant pour subvenir aux besoins de base.

Un problème réel, une solution réaliste

De plus en plus de personnes se questionnent sur l'injustice que représente l'exclusion des moins riches du transport en commun.

Peut-être avez-vous entendu parler du rapport *Le transport urbain, une question de santé* publié par de la Direction de la santé publique de Montréal au printemps 2006. Un chapitre y est consacré au transport et à l'exclusion sociale. On y conclut, sans surprise pour des groupes comme les nôtres, que le "déficit d'accessibilité" au transport en commun contribue à l'exclusion sociale, à l'isolement et nuit à l'égalité des chances : " *Les inégalités dans l'accès au transport risquent donc d'entraîner par la force des choses des inégalités sur tous les autres plans.* " Ceux et celles qui sont les plus dépendants du transport en commun sont ceux et celles qui en ont le moins les moyens!

Au même moment, la Ville de Longueuil lançait son Plan de développement social et communautaire. Nous y retrouvons la préoccupation de favoriser et d'examiner diverses mesures tarifaires pour les clientèles à faible revenu (familles, étudiants, personnes âgées, etc.).

Ces préoccupations sont peut-être nouvelles au Québec mais elles sont présentes depuis déjà longtemps en Europe. En France, certaines municipalités offrent des tarifs réduits (voire même la gratuité dans de petites municipalités) aux sans emplois de longue ou de courte durée. La Loi *Solidarité et renouvellement urbain* incitent d'ailleurs les sociétés publiques de transport à adopter un tarif de 50% pour les personnes à faible revenu.

La Mairie de Paris travaille présentement à un *Plan de Déplacements* (notons en passant que de nouvelles mesures de tarification sociale sont prévues pour 2007) dans une perspective de rendre la ville accessible à tous et toutes c'est-à-dire " *la possibilité pour chacun de s'y déplacer librement, quels que soient son âge, son niveau de revenu, son handicap, sa situation sociale ou familiale.* "

Les déplacements c'est aussi une question de justice sociale

Si ça existe ailleurs, pourquoi pas ici? C'est ce que nous nous sommes dits lorsque nous avons mis de l'avant cette revendication.

Nous rejetons la vieille vision de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec qui ne cessent de vouloir augmenter la part des usagers dans le fonctionnement du réseau ce qui, tout en suscitant une baisse d'achalandage contraire aux préoccupations environnementales, a comme principal impact d'appauvrir et d'isoler davantage les personnes à faible revenu. Nous préférons plutôt parler du droit à la mobilité. C'est une question de justice et de qualité de vie. Joignez votre voix à cette campagne!

INFO-MAC

EXPRESS

ÉDITION SPÉCIALE, PRINTEMPS 2006

28 JOURS D'ATTENTE, C'EST DÉJÀ TROP !

Le 9 mars dernier, le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE), dénonçait le temps d'attente abusif lors des demandes d'assurance-chômage dans la dernière année et exigeait une intervention rapide de la nouvelle ministre des Ressources Humaines et du Développement Social du Canada, Mme Diane Finley. Depuis quelques mois, les groupes membres du MASSE sont de plus en plus témoins de délais excessifs quant à la prise de décision dans de nombreux dossiers.

Comme le MASSE l'affirmait dans son communiqué de presse: " 28 jours sans emploi et sans revenu peut-être déjà assez difficile, faire attendre les chômeuses et les chômeurs d'avantage, c'est inacceptable. Il y a les comptes à payer et il faut se nourrir. La vie ne s'arrête pas le temps que la Commission rende une décision ".

Selon les chiffres obtenus, c'est un travailleur sans emploi sur cinq qui a vu sa demande initiale traitée au-delà du délai prescrit de 28 jours. En Estrie, pour les mois de février et de mars 2006, il fallait attendre en moyenne 5 semaines pour le traitement des demandes de révision.

Autre chiffre, à la mi-janvier 2006, 120 000 dossiers étaient en attente de traitement au Québec. Normalement, à cette date, c'est entre 80 000 et 85 000 dossiers qui sont en train d'être étudiés. Il apparaît donc clairement aux groupes de chômeuses et de chômeurs qu'il y a des problèmes dans les bureaux de chômage à l'heure actuelle.

Les responsables

En premier lieu, il faut avouer que l'implantation de Service Canada connaît des ratés. À l'automne 2005, le gouvernement fédéral annonçait en grande pompe le regroupement de plusieurs services, dont l'assurance-chômage, dans un guichet de service unique. On doit se ren-

dre à l'évidence que ce nouveau " service " n'est pas des plus efficaces. Selon certaines sources, il ne faut pas s'attendre à ce que Service Canada soit complètement opérationnel avant deux ou trois ans. Si rien n'est fait d'ici là, les travailleuses et travailleurs en chômage devront continuer à écoper et s'armer de patience.

Deuxièmement, il y a un manque criant de personnel dans les bureaux de Service Canada. Cette situation est dénoncée par les fonctionnaires et leur syndicat depuis un certain temps déjà. Tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'ajout de personnel, il est difficile de voir comment il sera possible de remédier à la situation.

Finalement, les patrons ont aussi leur part de responsabilité dans cette affaire. Règle générale, ils ne respectent pas le délai de cinq jours ouvrables prescrit par la *Loi de l'assurance-emploi* afin de remettre le relevé d'emploi aux travailleuses et aux travailleurs, ce qui a pour incidence de retarder le traitement des demandes. La Commission devrait sévir auprès des patrons qui ne se conforment pas à la loi, ce qu'elle refuse de faire.

Jusqu'à maintenant, seule la Commissaire aux travailleuses et aux travailleurs de la *Commission de l'assurance-emploi*, Mme Patricia Blackstaffe, nous a affirmé qu'elle ferait enquête et interviendrait si nécessaire. C'est donc un dossier à suivre.

**LA TERRE NE S'ARRÊTE
PAS DE TOURNER
LE TEMPS QUE LA COMMISSION
PRENNE UNE DÉCISION !!!**

**EXIGEONS QUE LES
DEMANDES SOIENT
TRAITÉES DANS LES DÉLAIS !!!**

DOSSIER NOIR DE L'ASSURANCE- CHÔMAGE

Depuis l'automne 2005, le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) compile des informations et des témoignages afin de constituer un dossier noir de l'assurance-chômage. Ce dossier servira d'argumentaire afin de poursuivre notre campagne sur l'accessibilité au régime et pour démontrer la justesse de la cause et de nos revendications.

Pour se faire, nous avons besoin de votre aide ! Si vous avez ou avez eu une histoire rocambolesque avec l'assurance-chômage, ou si vous connaissez quelqu'un dans une telle situation, veuillez-nous en faire part (décision tordue, harcèlement de la part d'un enquêteur, erreur grossière de la commission, délai d'attente exagéré, etc). Vos témoignages resteront confidentiels.

Vous avez jusqu'au 21 avril 2006 pour nous fournir vos témoignages. Votre participation est essentielle.

Contactez Martin Richard par courriel à macmtl@macmtl.qc.ca ou par téléphone au 514-271-4800.

HORAIRE DES ACTIVITÉS AVRIL ET MAI 2006

- Mercredi le 12 avril: *Coalition J'ai jamais voté pour ça !*

De 7h à 9h am: distribution de journaux faisant le bilan 2005 du gouvernement Charest dans les stations de métro (RDV métro Beaubien pour le MAC).

Manifestation à 17h30 au 2001 McGill College. Pour le MAC et les groupes de la Petite-Patrie, départ à 17h au métro Beaubien (des billets d'autobus seront fournis aux participantes et aux participants).

- Jeudi le 20 avril à 19h: **Soirée vidéo et débat au MAC**

Wal-Mart: The High Cost of Low Price, un film de Robert Greenwald (version originale anglaise avec sous-titres en français). La projection sera suivie d'une discussion avec Isabelle Renaud, conseillère syndicale à l'AFPC et ancienne "associée" de Wal-Mart.

- Samedi le 29 avril: **Manifestation pour la journée internationale des travailleuses et des travailleurs**

Rassemblement à compter de 12h au coin de Viau et Pierre-de-Coubertin (métro Viau) départ à 13h. Cherchez la bannière du MASSE.

- Jeudi le 11 mai: **Manifestation dans le cadre de la semaine des personnes assistées sociales**

Rendez-vous pour le MAC, départ en autobus au Centre Lajeunesse à 10h30, 7378 Lajeunesse (métro Jean-Talon, des billets d'autobus seront fournis aux participantes et aux participants)

- Vendredi le 12 mai: **Formation sur la loi de l'assurance-chômage au MAC**

Formation intensive et détaillée sur la loi de l'assurance-chômage de 8h30 à 17h. Les places sont limitées, veuillez confirmer votre présence au plus tard mercredi le 10 mai au 514-271-4800.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MAC DE MONTRÉAL

MARDI LE 20 JUIN À 19H
RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE !!!
PLUS DE DÉTAILS À VENIR

BESOIN URGENT DE BÉNÉVOLES !

Le MAC de Montréal a un besoin urgent de bénévoles pour vendre et distribuer l'édition 2006 de ses Conseils Pratiques. Comme vous le savez sûrement, ce guide est un outils essentiel de vulgarisation de la loi de l'assurance-chômage et un guide de survie exceptionnel pour éviter les pièges pouvant guetter les travailleuses et les travailleurs en chômage. Sa distribution est donc esentielle pour les chômeuses et les chômeurs du Québec.

L'argent provenant de la vente de cet outil représente une partie non négligeable du financement du MAC de Montréal et nous est de plus en plus nécessaire dans le contexte de la baisse du financement des groupes populaires. Nous sollicitons donc votre aide.

Si vous pouvez nous consacrer quelques heures pour faire des téléphones, solliciter les syndicats et groupes populaires, ainsi que nous aider à préparer des envois postaux, n'hésitez pas à nous en faire part.

Contactez Jean Sansregret par courriel à macmtl@macmtl.qc.ca ou par téléphone au 514-271-4800.

**L'ÉDITION 2006
DES CONSEILS PRATIQUES
EST MAINTENANT
DISPONIBLE.
PROCUREZ-VOUS LÀ SANS
PLUS TARDER !!!
(5\$ L'EXEMPLAIRE + 4\$ DE FRAIS
POSTAUX)**

Dans le cadre de
La Semaine des personnes assistées sociales
RASSEMBLEMENT

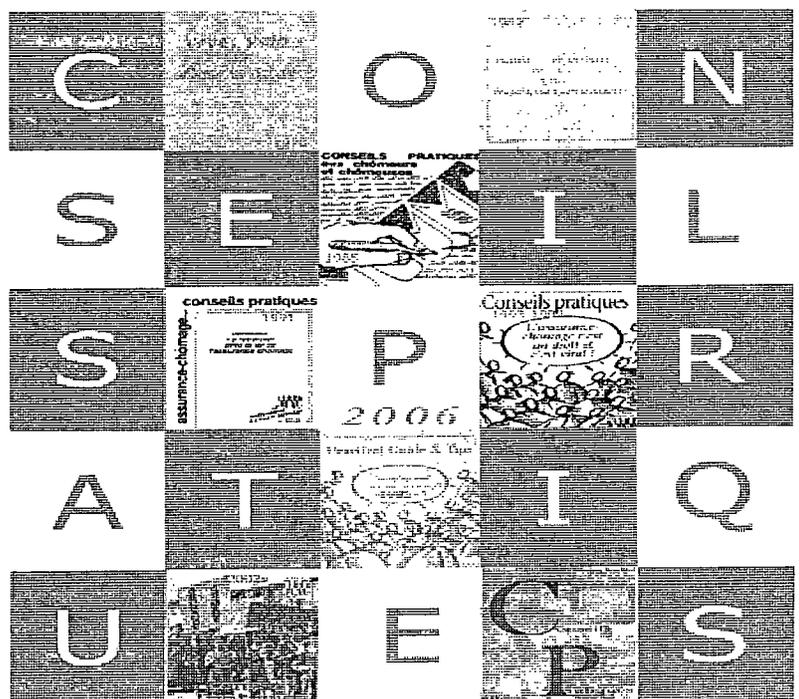
11 MAI À 10 H 30



LIEUX DE RENDEZ-VOUS DES DÉPARTS D'AUTOBUS

- OPDS - Maison Aline Gendron : 3340 Ontario E.
- OPDS - Maison Marie-Jeanne-Corbeil : 8535 Pic-IX
- Asso. des Locataires de Villeray : 7378 Lajeunesse - (métro Jean-Talou)
- Comité Logement Centre-Sud : 1710 Beaudry - (métro Beaudry)
- POPIR : 4017 rue Notre-Dame O. - (métro Place St-Henri)

Organisée par la *Coalition pour La Semaine des personnes assistées sociales* (OPDS-RM, ADDS-MM, FRAPRU, MASSE)
Pour informations : 354-1430



En 1'an 3 après J.C.



Parce qu'il est juste et nécessaire de redire, à la veille du 3^e anniversaire de l'élection du Gouvernement Charest, qu'on n'a jamais voté pour

Des ppp et des privatisations :

ponts, parcs nationaux, hôpitaux.. tout y passe!

Des décrets au lieu des négos.

Le démantèlement de l'État, de notre système de santé et de nos services publics.

Des baisses d'impôt et de multiples augmentations de tarifs (dont 4 à Hydro!).

Vendre le Québec aux amis du régime.

MANIFESTATION

Mercredi le 12 avril 2006

*Vous êtes invitéEs à un circuit guidé :
sur les chemins du pouvoir!*

WAL-MART

The High Cost of Low Price
(en anglais avec sous-titres en français)
un film de Robert Greenwald



**SOIRÉE VIDÉO
ET DÉBAT
JEUDI LE 20 AVRIL
À 19H**

AVEC
ISABELLE RENAUD,
CONSEILLÈRE SYNDICALE
À L'AFPC ET
ANCIENNE EMPLOYÉE
DE WAL-MART



AU 6839A DROLET (3^e étage),
MÉTRO JEAN-TALON
INFO: 514-271-4099

**FORMATION INTENSIVE
SUR LA LOI DE
L'ASSURANCE-CHÔMAGE
VENDREDI LE 12 MAI
DE 8H30 À 17H
RÉSERVEZ VOTRE PLACE**

**Le Mouvement
Action-Chômage**



de Montréal

LE MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL
6839A RUE DROLET, 3E ÉTAGE, MONTRÉAL, QUÉBEC H2S 2T1
TÉL.: 514-271-4099, FAX: 514-271-4236, COURRIEL: macmtl@macmtl.qc.ca
SITE WEB: www.macmtl.qc.ca

La gratuité du transport en commun, une voie d'avenir

Le transport en commun est un service public qui devrait être accessible indépendamment de nos revenus. Mieux, il devrait être gratuit et financé par des impôts réellement progressifs.

La gratuité du transport en commun s'avère également nécessaire dans la lutte contre les changements climatiques. La gratuité favoriserait le passage de l'auto au transport en commun. En plus d'être écologique, une telle mesure serait un exemple de justice sociale.



Exemples : Aux États-Unis, le transport en commun est gratuit aux centres-villes de Portland, de Seattle et de Buffalo.

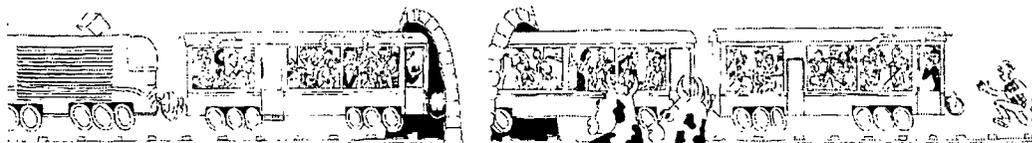
Nous sommes tannés d'user nos souliers ou d'être privés de notre droit de nous déplacer !

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec, au même titre que la Ville de Montréal et les municipalités de la CMM, doivent investir dans le transport en commun et soutenir son accessibilité en réduisant les coûts d'utilisation. Nous demandons une baisse immédiate de l'ensemble des tarifs et la création d'un tarif social pour les personnes à faible revenu.

Appui aux revendications

Vous pouvez vous joindre à cette campagne en participant aux actions et aux interventions publiques, en en discutant dans votre milieu et avec les élus, ou en communiquant avec la coalition d'organismes communautaires qui soutiennent ces revendications.

Cette campagne de sensibilisation est une initiative de la
TROVEP de Montréal • 514-527-1112 • trovep@cooptel.qc.ca



TRANSPORT EN COMMUN

C'est assez les hausses de tarifs !



Nos souliers sont usés

***Exigeons une diminution
de l'ensemble des tarifs***

***Exigeons un tarif social pour
les personnes à faible revenu***



TROVEP de Montréal, 326 Gounod, Montréal, Qc, H2R 1B3
Téléphone 514-527-1112 • Courriel trovep@cooptel.qc.ca

Les hausses de tarifs dans le transport en commun : un facteur d'appauvrissement

Les tarifs dans le transport en commun ne cessent d'augmenter. Ils s'ajoutent aux autres pressions sur le budget des ménages : du panier d'épicerie aux hausses de loyer, de l'électricité, du chauffage. Tout augmente sauf les revenus. Les salaires ne suivent pas la hausse du coût de la vie; le salaire minimum ne permet pas de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté. Les prestations de l'assurance-emploi ont été réduites et les prestations accordées aux personnes assistées sociales sont toujours dérisoires. À Montréal, la pauvreté existe toujours.

Depuis 2001, le coût de la CAM a augmenté de plus de 34 %

Pendant ce temps, les autorités publiques continuent de sous-financer le transport en commun et de réduire leurs contributions. Ainsi, Québec a fait passer la sienne de 33,5 % à 10,1 % et Montréal de 45 % à 34 %.

La seule stratégie utilisée par Québec et Montréal est d'accroître la part des usagers et usagères dans le financement du fonctionnement du réseau. De 36 % en 1991, cette part est passée à 49,7 % en 2006.

Tableau des hausses

	Décembre 2001	Janvier 2007	% augmentation
CAM :	48,50 \$	65,00 \$	34 %
Tarif réduit :	22,50 \$	35,00 \$	55 %
6 billets :	8,50 \$	11,75 \$	38 %
1 passage :	2,00 \$	2,75 \$	37 %

Les tarifs réduits ont subi la plus forte augmentation, soit 21% de plus que le tarif régulier. C'est donc les aînés-es et les étudiants-es qui ont écopé le plus de ces vagues de hausses. Les tarifs actuels de la STM sont prohibitifs. Le transport en commun doit être accessible.

Dans cette perspective, nous leur demandons d'investir dans l'accessibilité du transport en commun par :

- une baisse immédiate des tarifs;
- l'établissement d'une tarification sociale pour les personnes à faible revenu.

La pauvreté à Montréal et la nécessité d'un tarif social dans le transport en commun

À Montréal :

- 29 % de la population vit sous le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada, et parmi celle-ci la majorité sont des femmes.
- 40 % des travailleurs et travailleuses gagnent moins de 20 000 \$ par année.

En 1980, le coût de la CAM s'établissait à 12,5 % du revenu d'une semaine de travail (35 heures au salaire minimum), alors qu'en 2006 l'achat d'une CAM en représentait 24 %.

Ces augmentations continues des tarifs de transport en commun ont des conséquences concrètes chez les personnes à faible revenu. Plusieurs marcheront de longues heures pour consulter leur médecin, pour chercher un emploi, pour suivre un cours, ou d'autres resteront confinés à la maison. Les personnes travaillant au salaire minimum devront couper sur d'autres besoins essentiels afin de payer la CAM.

Voilà pourquoi, en plus d'une baisse générale des tarifs de transport en commun, nous revendiquons une tarification sociale pour les personnes à faible revenu.

Tarification sociale souhaitée

CAM :	22,25 \$
6 billets :	5,00 \$
Passage simple :	1,00 \$



La tarification sociale n'est pas une utopie, ça existe ailleurs...

En France :

- Certaines villes, comme Lyon, offrent un tarif réduit de 50 % ou 75 % pour les sans-emploi.
- D'autres villes, comme Lille, proposent une carte gratuite pour les demandeurs d'emploi.

Et même au Canada... en Alberta :

- À Calgary, le tarif mensuel régulier de la carte est de 75 \$. Depuis 2005, la ville offre un tarif social à 37,50 \$.
- À Edmonton, le tarif annuel pour les personnes âgées est de 105 \$. Les personnes âgées à faible revenu bénéficient quant à elles d'un tarif social annuel de 45 \$.